



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord 61000 ALENCON - Tél. 02 33 81 77 22 Fax :
02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

Alençon, mardi 8 septembre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur Membre du Comité de Direction

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, les clubs et les membres du Comité de Direction sont convoqués en

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES **EXTRAORDINAIRE et ELECTIVE**

Le : **25 Septembre 2020 à 19 H 00**

(début du pointage à 18 H 00)

HALL DU PAYS D'AUGE Rue du Perré 61120 VIMOUTIERS

Les dispositions sanitaires liées à la COVID-19 seront respectées. Un masque tissu au logo du DOF sera distribué aux présents.

Il est rappelé que les clubs doivent **OBLIGATOIREMENT** être présents ou représentés aux Assemblées Générales du District, **sous peine d'une amende de : 46 EUROS (clubs District)**

+ 100 EUROS (clubs Nationaux ou régionaux).

En cas d'impossibilité d'assister à cette réunion, une formule de **POUVOIR** est mise à disposition ; il conviendra de l'enregistrer sur le site Internet dédié (voir annexe).

Chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein de ce club au terme de la saison précédente. Le nombre de voix attribué aux clubs est le suivant :

- | | | | |
|-------------------------|----------|----------------------------|-----------|
| • De 1 à 10 licenciés | = 1 voix | • De 101 à 150 licenciés | = 6 voix |
| • De 11 à 20 licenciés | = 2 voix | • De 151 à 200 licenciés | = 7 voix |
| • De 21 à 40 licenciés | = 3 voix | • De 201 à 250 licenciés | = 8 voix |
| • De 41 à 70 licenciés | = 4 voix | • De 251 à 300 licenciés | = 9 voix |
| • De 71 à 100 licenciés | = 5 voix | • De 301 licenciés et plus | = 10 voix |

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il représente déjà celui-ci et de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

IMPORTANT : Le jour de l'élection, chaque participant à l'A.G. devra être en mesure de présenter sa pièce d'identité et éventuellement sa licence de la saison en cours (sur tout support compte-tenu de la dématérialisation).

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire en l'assurance de nos respectueuses salutations.

André LOUP,

Président du D.O.F.